

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Délibération N° 22-05-2025 / N°97

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Annule et remplace - Approbation et mise en application des nouveaux tarifs de la MARPA Le Clos des 2 Sources

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire que la MARPA Le Clos des 2 Sources a contractualisé avec le Département du Pas-de-Calais, le 22 décembre 2016, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Ce contrat a pour objet notamment de renforcer le rôle de la MARPA en matière de prévention de la perte d'autonomie. Le CPOM permet également de bénéficier de subventions du Département, telles que le forfait autonomie, pour développer différentes actions individuelles et collectives, ainsi que le forfait dépendance.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que suite à la situation budgétaire fragile de la MARPA et au regard de la moyenne départementale des tarifs appliqués en MARPA, le Conseil Départemental nous propose de fixer les tarifs 2025 comme suit :

	Tarif journalier 2024	Nouveau tarif journalier applicable au 1^{er} avril 2025
Loyer et Vie Sociale		
F1 Bis personne seule	37,08 €	40,00 €
F2 personne seule	41,81 €	44,86 €
F2 Couple	44,90 €	48,18 €
Restauration		
Petit déjeuner	2,26 €	2,28 €
Repas Midi	7,72 €	7,80 €
Repas Soir	3,60 €	3,64 €

La collation de l'après-midi reste offerte aux résidents.

Monsieur le Vice-Président rappelle que tout repas non décommandé 2 jours à l'avance sera compté comme pris (sauf raison médicale).

Les autres tarifs, à savoir l'entretien du linge, l'entretien des logements, le portage de repas dans le logement du résident et le repas des invités, restent inchangés.

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs proposés par la Conseil Départemental
- d'appliquer les nouveaux tarifs mentionnés ci-dessus selon les modalités figurant dans l'arrêté de tarification du Conseil Départemental


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025


Le Président
Michel Seroux